

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 15 MAI 2017

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 15 mai à dix-neuf heures trente, sur convocation du 05 mai, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Romain LEJARDS, Roger LEUCART et Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Laurence CHARRON.

Absente excusée : Mme Dominique THIERY pouvoir à Olivier DANIEL

Absent Bastien HUARD

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHARRON

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Intervention de la société H2AIR

La société H2AIR est une société qui a commencé à étudier le potentiel éolien sur la commune de Fruncé. Elle vient expliquer au conseil municipal sa philosophie ainsi que sa méthodologie.

La société H2AIR est une jeune société, création en 2008. Elle est spécialisée dans la conception de projets éoliens ainsi que de son exploitation. Elle a actuellement des parcs dans l'Indre et dans le Cher. Suite au Grenelle de l'Environnement, il a été donné aux régions un cahier des charges concernant la transition écologique. Pour la région Centre, celle-ci doit fournir en 2020 près de 3000MW d'électricité issue de productions autres que le nucléaire. A ce jour la Région ne produit qu'environ 1000MW.

La société est particulièrement intéressée par le site de Fruncé car d'après leurs études le potentiel de vent est important, Les couloirs aériens civil et militaire et les couloirs hertziens (télévision, téléphone) ont été pris en compte mais la zone délimitée n'est pas concernée

A ce stade la zone la plus attractive se situe entre le Puits ; La Chapelle et Le Gros Coin

Les représentants de cette société ne peuvent pas présenter l'implantation exacte des éoliennes car pour l'instant ils contactent les propriétaires des parcelles. Ils nous informent qu'ils ont des retours positifs et des contrats d'engagement sont déjà signés comme des retours négatifs.

Le projet qu'ils souhaitent mettre en place sur la commune serait de 6 éoliennes, raccorder au Bois Phélibon (à 5.5km du projet). Cependant, pour le moment, rien n'est arrêté car les études acoustiques, faunistiques et environnementales ne sont pas faites.

La réglementation, en matière de distance d'implantation d'éoliennes est à plus de 500 mètres des maisons, et des monuments historiques. La distance entre chaque éolienne est de 400 à 500 mètres.

Le délai de la procédure, entre les premiers contacts et l'exploitation du parc peuvent varier entre 4 ans (si tout se passe bien) à 8 ans.

Pour la bonne compréhension du projet, la société met en place un comité local de suivi. Leur politique est d'informer la population tout au long du processus. Un financement participatif est aussi proposé.

La durée de vie d'une éolienne est de 20 à 25 ans

Les retombées économiques pour la commune sont les suivantes

Taxe foncières bâties et taxes IFR. A titre d'information cela pourrait représenter la somme de 20 000€ par an.

De plus des conventions pour les chemins d'accès et leurs entretiens devront être signés.

La société informe aussi qu'elle fait du mécénat,

M. Chauveau demande sur quel critère sont calculées les taxes perçues par la commune. Les représentants répondent que c'est sur le mégawatt installé (que l'éolienne produise ou pas d'électricité)

Des administrés présents demandent si la valeur des biens immobiliers est impactée par l'implantation d'un parc éolien.

Le retour que la société a sur les territoires de l'Indre et du Cher est que non.

Après cet exposé, la société H2AIR quitte la séance.

Délibération Implantation Eoliennes sur le territoire communal

Suite à cet exposé, M. le Maire informe que la Communauté de Communes Entre Beauce et Perches souhaite que les communes membres se positionnent sur l'implantation ou non d'éoliennes sur leur territoire.

En effet des projets fleurissent partout, notamment sur Fontaine la Guyon, St Arnould des Bois Marcheville, envisagés sur Chuisnes, commune limitrophe avec Fruncé.

Monsieur le Maire, nonobstant, l'intérêt financier pour la commune, signale que si les projets aux alentours sont validés, la commune aura les nuisances, sans en retirer un quelconque bénéfice.

De plus il rappelle que la commune a perdu en 3 ans plus de 8000€ de dotations d'état. Cette baisse nuit aux investissements programmés de la commune.

Eglise Toiture et cœur de la nef

Création du réseau d'eau pluvial rue de la foucaudière, rue des ouches, impasse du haut villeneuve

De plus les transferts de charge de la communauté de communes Entre Beauce et Perche sont de plus en plus importants (plus 1000€ pour les vallées-voiries, plus 2500€ pour les gymnases).

Après l'exposé entendu de M. le Maire, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Contrat de Ruralité

Monsieur le Maire explique que la région a mis en place un nouveau contrat : le Contrat de ruralité. En espèce la commune doit se positionner sur une ou des thématiques proposées par la Région qui sont subventionnables.

Après lecture des thématiques, seule l'installation d'un hot spot WI-FI dans la salle communale a retenu l'attention des conseillers.

Contrat Ségilog

Le contrat Ségilog : maintenance et cession de logiciels informatiques, arrivant à échéance, il conviendrait de délibérer pour le renouveler. Le conseil à l'unanimité, renouvelle le contrat de prestation pour une durée de 3 ans.

Travaux Rue du Puits

Monsieur le maire présente les différents devis concernant les changements de branchement de compteurs rue du Puits. Après avoir examiné les devis, le conseil, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise CAGE.

Informations et Questions diverses

Réunion pour les Jurée d'assise le 31 Mai. Monsieur Roger LEUCART représentera la commune.

Aménagement foncier : lors de la dernière réunion il a été décidé par la commission de planter des haies le long des chemins communaux. Monsieur le Maire demande aux conseillers de proposer les lieux de plantation. Les conseillers ont d'une part choisit d'implanter les haies par bosquet afin de limiter le temps d'entretien et les chemins de contournement suivant

La Heuze (derrière la parcelle de M Houvet et Mm Bigot et angle de leur parcelle avec le chemin, derrière la parcelle à M et Mm Leberre)

Le Bourg (chemin de ceinture situé d'une part entre le cimetière et parcelles agricoles et à partir du cimetière jusqu'au terrain de sport implantation en alternance)-(chemin de ceinture allant de la mare rue du puits à la RD 108 implantation linéaire mais en bosquet)

Les haies sont subventionnées à 60% par le Conseil Départemental et sont faites pour protéger les habitations. Les chemins sont prévus avec une largeur de 8 mètres. D'après la proposition, cela ferait environ 300 mètres de haies.

Demande de Madame Charron. Madame Charron demande si la problématique rencontrée au SIVOP a été réglé. Monsieur le Maire l'informe que cela fait 6 mois qu'il attend le courrier concernant cette affaire. De plus elle fait part d'un souci concernant un repas d'hamburger. Certains enfants n'ont eu que la moitié du sandwich. Monsieur le maire se renseignement auprès du SIVOP

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 23h11.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres